

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2935

30 novembre 2011

SOMMAIRE

Agri SerFinCo S.à r.l.	140847	Infopartners S.A.	140868
AOL Europe S.à.r.l.	140846	Infopartners S.A.	140865
Arfis S.A.	140878	ING International	140863
Athanor Gestion Sàrl	140863	Interleasing Luxembourg S.A.	140869
AUR INVEST S.A.	140868	International Real Estate Corporation Holdings S.A.	140865
Azur Clean S.A.	140845	International Real Estate Corporation Holdings S.A. SPF	140865
Bayside Financing S.à r.l.	140864	Jasper Luxembourg S.à r.l.	140843
BCV Management S.A.	140846	Kerris S.A.	140880
Captiva Capital Partners III S.C.A.	140858	Komzept 7c S.A.	140879
C.L Transports	140852	KPMG Lux S.à r.l.	140868
Computer Resources International (Luxembourg) S.A.	140851	Modji Music	140866
Conplacer International S.A.	140846	Montana Renewable Energy Luxembourg S.à r.l.	140844
Creditgeneva Holding S.A.	140851	Montreux Holdings S.à r.l.	140869
Dundee International (Luxembourg) Advisors S.à r.l.	140844	Net + Ultra	140880
E.D.I. Holdings S.à r.l.	140851	Northsea Holdings S.à r.l.	140834
Elfa-Auto S.e.n.c.	140869	Pulina S.à r.l.	140844
Elixir S.A.	140857	Verne Holding S.à r.l.	140843
Ellora S.A.	140857	Vitrauto S.A.	140850
Europe Aciers S.à.r.l.	140847	WE invest SA	140861
European Renewable Opportunities II ..	140880	White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	140844
Euro Petrol International S.A.	140850	White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	140844
German Retail Portfolio 3 S.à.r.l.	140852	ZapHolding International S.A.	140845
G.L.P. S.A.	140863	Zaugg-Morgano S.A.	140858
Green Metal S.A.	140861	Zest Asset Management Sicav	140865
Green Metal S.A.	140845		
Hair Luxe S.à r.l.	140864		
Hammer Logistik A.G.	140858		
Horus Mining Investments S.A.	140864		

Northsea Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.915.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of September.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NORTHSEA LP, having its registered office in 50 Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, United Kingdom, registered at the companies register of the United Kingdom under the number SL9334, here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on September 16th, 2011.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

" **1. Corporate form and Name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Northsea Holdings S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is eighteen thousand Euros (€ 18,000.-) divided into eighteen thousand (18,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers jointly;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31st December (all dates inclusive).

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company, determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by NORTHSEA LP, prenamed,

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of eighteen thousand Euros (€ 18,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2011.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Is appointed manager of the Company for an indefinite period:

a) HALSEY S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B Number 50.984, a company with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF and in faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf septembre.

Par-devant la soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NORTHSEA LP, avec siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Royaume-Uni, immatriculée au registre des sociétés du Royaume Uni sous le numéro SL9334, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 16 septembre 2011.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

" **1. Forme sociale et Nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Northsea Holdings S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts – y compris

l'Article 13.4 – et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à dix-huit mille Euros (€18.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

10.1 Si la Société est administrée par un gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de Gérants, n'importe quels deux Gérants conjointement;

10.3 Toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourront déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Réunion des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion des Associés en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Réunion des Associés à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité requises pour l'adoption des résolutions lors de Réunion des Associés s'appliquent mutatis mutandis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Hormis lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'existe pas de condition de quorum requis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront valablement prises lorsque la Société aura reçu les copies originales (ou copies envoyées par fax ou pièces jointes à un email) des votes des Associés soumis aux conditions de l'Article 13.8.1 et des dispositions ci-dessus de cet Article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14.2 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915.

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par NORTHSEA LP, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de dix-huit mille Euros (€ 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

b) HALSEY S.à r.l., R.C.S Luxembourg, B Numéro 50.984, une société avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

2) Le siège social de la Société est établi au 2 avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41939. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140995/514.

(110162912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Jasper Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.800.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite prise en date du 17 octobre 2011 par les associés de la Société que la nomination de David Mc Morris Iliff, né le 1^{er} décembre 1980 au Missouri, USA, demeurant professionnellement au 81 Fulham Road, London SW3 6RD, Grande- Bretagne, au poste de gérant de catégorie B, a été approuvée avec effet au 6 octobre 2011, en remplacement de Wayne Wing Fai Woo.

Le mandat du nouveau gérant court jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2010.

Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Matthew JAMURTAS;
- Lampros PAPANIMITRIOU;
- Spiridon PAPANIMITRIOU;
- Hermann-Günter SCHOMMARZ;
- Stewart KAM-CHEONG.

Gérant de classe B:

- David Mc Morris ILIFF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145444/26.

(110169164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Verne Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.573.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la société Verne Holding S.à r.l. en date du 20 septembre 2011:

- La démission de Monsieur Pierre-François Wéry en tant que gérant avec prise d'effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145007/13.

(110168405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

**Dundee International (Luxembourg) Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pulina S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011145340/12.

(110169076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011145018/14.

(110168187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011145021/14.

(110168477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Montana Renewable Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.659.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite prise en date du 17 octobre 2011 par les associés de la Société que la nomination de David Mc Morris Iliff, né le 1^{er} décembre 1980 au Missouri, USA, demeurant professionnellement au 81 Fulham Road, London SW3 6RD, Grande- Bretagne, au poste de gérant de catégorie B, a été approuvée avec effet au 6 octobre 2011, en remplacement de Wayne Wing Fai Woo.

Le mandat du nouveau gérant court jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2010.

Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Matthew JAMURTAS;
- Lampros PAPADIMITRIOU;
- Spiridon PAPADIMITRIOU;
- Hermann-Günter SCHOMMARZ;
- Stewart KAM-CHEONG.

Gérant de classe B:

- David Mc Morris ILIFF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145499/26.

(110169195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Green Metal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude.

R.C.S. Luxembourg B 139.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011145024/14.

(110168148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

ZapHolding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 162.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145028/10.

(110168348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Azur Clean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 110.350.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2011

L'Assemblée révoque à compter du 1^{er} septembre 2011 l'Administrateur, la société EUROPA TRADING GROUPE S.A., ayant son siège social à DUDELANGE L-3450, 1, rue du Commerce RCS B 50480

L'Assemblée accepte la nomination du nouvel Administrateur, Mlle ERRARD Céline née le 17 avril 1968 née à VITTEL (55 France), demeurant à ERROUVILLE F-54680, 4 Grand Rue, pour une durée de 6 ans.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011145053/16.

(110168238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

BCV Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.854.

—
EXTRAIT

Suite à sa réélection comme administrateur de classe A, Madame Danièle (Danielle) Arendt-Michels, née le 9 janvier 1961 à Ettelbrueck et demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a en date du 3 octobre 2011 été nommée présidente du conseil d'administration et administrateur délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011145057/14.

(110168235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

AOL Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 261.009.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.270.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 21 octobre 2011

L'assemblée a pris acte de la démission de Madame Katherine Maria Tabb de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 18 octobre 2011.

L'assemblée a décidé en outre de nommer Monsieur Larry Owen Martin ayant comme adresse professionnelle le 12000 Market Street, Apt. 330, Reston, VA 20190-6334, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de la Société, avec effet au 18 octobre 2011 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Matthew Bryce Kelpy
- Monsieur Michael Edward Nolan, Jr.
- Monsieur Nimeshh Bharatkumar Patel
- Monsieur Larry Owen Martin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

AOL Europe S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011145866/24.

(110169316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Conplacer International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.733.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 20 octobre 2011 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société anonyme CONPLACER INTERNATIONAL SA dont le siège social statutaire à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau, a été dénoncé en date du 9 mai 2006.

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et ont nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre.

Pour extrait conforme
Maître Karima HAMMOUCHE
Le liquidateur

Référence de publication: 2011145087/18.

(110168263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Agri SerFinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 155.561.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Une erreur matérielle a été commise dans la déclaration effectuée en date du 21 octobre 2011 sous la référence L110168087. En effet, les associés de la Société, en date du 12 octobre 2011, (i) n'ont pas pris acte et n'ont pas accepté la démission de Monsieur Joachim Walter GOTTSCHALK de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat et (ii) n'ont pas décidé de nommer Monsieur Benoni DUFOUR, né le 11 juillet 1957 à Ostende, Belgique, dont l'adresse est située au 15, Op der Sank, L-5713 Aspelt, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Luxembourg Corporation Company S.A., gérant;
- Timothy Stephen Roniger, gérant; et
- Joachim Walter Gottschalk, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agri SerFinco S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2011145838/23.

(110169926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Europe Aciers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE.

R.C.S. Luxembourg B 79.628.

—
L'an deux mille onze, le vingt-six septembre,

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EUROPE ACIERS S.à.r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79628, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 556 du 21 juillet 2001,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Tom METZLER:

- en date du 25 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 725 du 5 septembre 2001;
- en date du 7 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 461 du 3 mars 2006,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1738 du 15 juillet 2008.

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du

12 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1418 du 22 juillet 2009.

11 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1871 du 15 septembre 2010.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Cécile PONCELET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Delphine DEICHTMANN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent-dix-sept mille euros (EUR 117.000.-), pour le porter de son montant actuel de cent-cinquante-sept mille cinq-cents euros (EUR 157.500.-) à deux-cent-soixante-quatorze mille cinq-cents euros (EUR 274.500.-), par l'émission et la création de deux-mille-trois-cent-quarante (2.340) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Renonciation de tous les associés de la Société à leur droit de souscription préférentiel en faveur de Mademoiselle Evelyne GANS et Monsieur Raymond GANS;

3. Souscription et libération par Mademoiselle Evelyne GANS de deux-cent-vingt (220) nouvelles parts sociales de la Société, par versement en numéraire à hauteur de onze mille euros (EUR 11.000.-);

4. Souscription et libération par Monsieur Raymond GANS de deux-mille-cent-vingt (2.120) nouvelles parts sociales de la Société, par versement en numéraire à hauteur de cent-six mille euros (EUR 106.000.-);

5. Modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: "Le capital social est fixé à deux-cent-soixante-quatorze mille cinq-cents euros (EUR 274.500.-), divisé en cinq-mille-quatre-cent-quatre-vingt-dix (5.490) parts sociales de cinquante euros (EUR 50.-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

6. Modification de l'objet social de la Société et modification corrélative de l'article 4 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'achat et la vente de produits métallurgiques, de toutes matières ferreuses, de produits laminés, tôles, fers, aciers, poutrelles etc, ainsi que toutes affaires se rattachant à ce commerce, comme notamment la représentation, la commission et l'activité de dépositaire.

La société peut en outre faire toutes opérations commerciales et financières qui s'y rattachent ou qui peuvent en faciliter le développement et l'extension tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre du développement et de l'extension de ces activités, elle pourra notamment mettre à disposition de toutes sociétés de son groupe ou entreprises liées des véhicules de transport.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg ou à l'étranger et peut lui prêter toute sorte d'assistance par la voie de prêts, garanties ou d'une autre manière.

La société est autorisée à contracter des emprunts de toute sorte et peut également procéder à l'émission d'obligations ou de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, la société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social."

7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à l'augmentation du capital social de la Société pour un montant de cent-dix-sept mille euros (EUR 117.000.-), pour le porter de son montant actuel de cent-cinquante-sept mille cinq-cents euros (EUR 157.500.-) à deux-cent-soixante-quatorze mille cinq-cents euros (EUR 274.500.-), par l'émission et la création de deux-mille-trois-cent-quarante (2.340) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel en faveur de Mademoiselle Evelyne GANS et Monsieur Raymond GANS.

Souscription et Libération

Les deux-mille-trois-cent-quarante (2.340) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune ont été souscrites par:

- Mademoiselle Evelyne GANS, retraitée, née à Metz (France), le 23 décembre 1945, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 1 bis, rue du Canal (France), à concurrence de deux cent vingt (220) parts sociales, et

- Monsieur Raymond GANS, directeur, né le 25 juin 1943 à Chambéry (France), demeurant à F-57155 Marly, 10, allée des Pins (France), à concurrence de deux mille cent vingt (2.120) parts sociales,

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent-dix-sept mille euros (EUR 117.000.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux-cent-soixante-quatorze mille cinq-cents euros (EUR 274.500.-), divisé en cinq-mille-quatre-cent-quatre-vingt-dix (5.490) parts sociales de cinquante euros (EUR 50.-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Quatrième résolution

L'assemblée constate que les cinq-mille-quatre-cent-quatre-vingt-dix (5.490) parts sociales sont détenues comme suit:

1. La société par actions simplifiée "SOCIETE LORRAINE MOBILIERE ET DE GESTION ETABLISSEMENTS GANS", établie et ayant son siège social à F-57190 Florange, 2, rue de Metz, cent trente parts sociales,	130
2. Monsieur Stéphane GANS, directeur, demeurant à F-57000 Metz, 48, rue Charles Woïrhaye, soixante parts sociales,	60
3. Monsieur Nicolas GANS, directeur, demeurant à F-57000 Metz, 4, rue Drogon, soixante parts sociales, . . .	60
4. Mademoiselle Evelyne GANS, retraitée, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 1bis, rue du Canal, quatre cent soixante parts sociales,	460
5. Monsieur Raymond GANS, directeur, demeurant à F-57155 Marly, 10, allée des Pins, quatre mille sept cent quatre-vingt parts sociales,	4.780
Total: cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales,	5.490

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence de reformuler l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente de produits métallurgiques, de toutes matières ferreuses, de produits laminés, tôles, fers, aciers, poutrelles etc, ainsi que toutes affaires se rattachant à ce commerce, comme notamment la représentation, la commission et l'activité de dépositaire.

La société peut en outre faire toutes opérations commerciales et financières qui s'y rattachent ou qui peuvent en faciliter le développement et l'extension tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre du développement et de l'extension de ces activités, elle pourra notamment mettre à disposition de toutes sociétés de son groupe ou entreprises liées des véhicules de transport.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg ou à l'étranger et peut lui prêter toute sorte d'assistance par la voie de prêts, garanties ou d'une autre manière.

La société est autorisée à contracter des emprunts de toute sorte et peut également procéder à l'émission d'obligations ou de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, la société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Cécile PONCELET, Delphine DEICHTMANN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 05 octobre 2011. Relation GRE/2011/3460. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144046/144.

(110167011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Euro Petrol International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.124.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 20 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société anonyme EURO PETROL INTERNATIONAL SA dont le siège social statutaire à L-2213 Luxembourg, 1 rue de Nassau a été dénoncé en date du 9 mai 2006.

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et ont nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre.

Pour extrait conforme

Maître Karima HAMMOUCHE

Le liquidateur

Référence de publication: 2011145099/18.

(110168267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Vitrauto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 12, Zone d'Activité Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 125.121.

—
L'an deux mil onze, le vingt-huit septembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Yvo MERLI, employé privé, demeurant à L-2112 Howald, 46B, rue du 09 mai 1944.

Après avoir constaté que le comparant possède toutes les 310 actions de la société VITRAUTO S.A. ayant son siège à L4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 125.121, constituée sous la dénomination M3I SA par acte du notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 23 février 2007, publié au Mémorial C numéro 864 du 12 mai 2007 et dont le comparant déclare que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes de la dernière assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 07 août 2008, publiée au Mémorial C numéro 2438 du 06 octobre 2008,

et après avoir renoncé à toute forme supplémentaire de convocation, le comparant, actionnaire unique, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-4410 Soleuvre, 12, Zone d'Activité Um Woeller, dépôt 3.

En conséquence, la première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée comme suit:

«Le siège de la société est établi dans la Commune de Sanem».

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. MERLI, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 29 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme.

Capellen, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145686/31.

(110168988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Creditgeneva Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 24.577.

Par jugements rendus en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- la société anonyme CREDITGENEVA HOLDING S.A., (RCS 24577) dont le siège social à L- 1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, a été dénoncé en date du 13 février 1998.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2011145089/14.

(110168214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Computer Resources International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 36.349.

Il résulte des résolutions du 28 septembre 2011 de l'actionnaire unique de la Société que Monsieur Stéphane Broussaud, dirigeant de sociétés, né le 12 octobre 1976 à Paris (France) résidant professionnellement au 19, côte d'Eich a été nommé administrateur de la Société.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011145086/15.

(110168341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

E.D.I. Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.037.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- la société à responsabilité limitée E.D.I. HOLDINGS S.A.R.L., (RCS 97037) dont le siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, a été dénoncé en date du 3 août 2004.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ"
Le liquidateur

Référence de publication: 2011145098/16.

(110168203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

C.L Transports, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 85, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 153.457.

—
EXTRAIT

Entre,

Monsieur CRESSENT JEAN MARC né le 05 juin 1957 à Versailles (France) demeurant 112 rue du canal L-4051 Esch sur Alzette, qui cède la totalité de ses parts sociales commanditaires soit 200 parts sociales commanditaires au prix de 9.000,00 € (neuf mille euros).

Et

Monsieur EWANE EPOTE LOTH né le 31 mars 1962 à Douala (Cameroun) demeurant 42 rue du général Gouraud F-67210 OBERNAI, qui accepte la cession au prix de 9.000,00 € (neuf mille euros).

Monsieur CRESSENT JEAN MARC démissionne avec effet immédiat de son poste de gérant technique.

Et

Monsieur EWANE EPOTE LOTH né le 31 mars 1962 à Douala (Cameroun) demeurant 42 rue du général Gouraud F-67210 OBERNAI est nommé Gérant Technique en remplacement.

Monsieur SCHREINER Philippe né le 28 octobre 1960 à Tantonville demeurant 29 rue des émonds F-55190 Sorcy Saint Martin est nommé comme gérant administratif.

Fait à Esch sur Alzette le 21 octobre 2011. Monsieur SCHREINER Philippe / Monsieur CRESSENT JEAN MARC /
Monsieur EWANE EPOTE LOTH.

Référence de publication: 2011145908/23.

(110169908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

German Retail Portfolio 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.810.410,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.969.

—
In the year two thousand and eleven, on the sixth of October,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.788, holder of 34,777,070 (thirty-four million seven hundred seventy-seven thousand seventy) Class A shares of the Company,

hereby represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given under private seal on 03 October 2011;

(2) Office Portfolio Minerva III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.142, holder of 1,022,855 (one million twenty-two thousand eight hundred fifty-five) Class B shares and 168,771,075 (one hundred sixty-eight million seven hundred seventy-one thousand seventy-five) Class C shares of the Company,

hereby represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal given on 04 October 2011;

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearers are the shareholders of German Retail Portfolio 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet in L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116.969, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 31 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1534 on 10 August 2006.

The articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg dated 30 August 2011, publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations in process (the Company).

II. That the thirty-four million seven hundred seventy-seven thousand seventy (34,777,070) A Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, one million twenty-two thousand eight hundred fifty-five (1,022,855) B Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and one hundred sixty-eight million seven hundred seventy-one thousand seventy-five (168,771,075) C Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary. All the shareholders have given their unanimous consent to the capital increase.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million seven hundred sixty-four thousand seven hundred euro (EUR 3,764,700.-) in order to bring the share capital from its present amount of two million forty-five thousand seven hundred ten euro (EUR 2,045,710.-), represented by thirty-four million seven hundred seventyseven thousand seventy (34,777,070) class A shares, one million twentytwo thousand eight hundred fifty-five (1,022,855) class B shares and one hundred sixty-eight million seven hundred seventy-one thousand seventy-five (168,771,075) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to five million eight hundred ten thousand four hundred ten euro (EUR 5,810,410.-), by way of the issue of sixty-three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred (63,999,900) new class A shares and one million eight hundred eighty-two thousand three hundred fifty (1,882,350) new class B shares and three hundred ten million five hundred eighty-seven thousand seven hundred fifty (310,587,750) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and Ms Ramona Dass and Mr Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance. The shareholders give their unanimous consent to the capital increase.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of three million seven hundred sixty-four million seven hundred euro (EUR 3,764,700.-) in order to bring the share capital from its present amount of two million forty-five thousand seven hundred ten euro (EUR 2,045,710.-), represented by thirty-four million seven hundred seventy-seven thousand seventy (34,777,070) class A shares, one million twenty-two thousand eight hundred fifty-five (1,022,855) class B shares and one hundred sixty-eight million seven hundred seventy-one thousand seventy-five (168,771,075) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to five million eight hundred ten thousand four hundred ten euro (EUR 5,810,410.-), by way of the issue of sixty-three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred (63,999,900) new class A shares and one million eight hundred eighty-two thousand three hundred fifty (1,882,350) new class B shares and three hundred ten million five hundred eighty-seven thousand seven hundred fifty (310,587,750) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, Project Minerva Properties S.à r.l. declares to subscribe for the sixty-three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred (63,999,900) new Class A shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of six hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 639,999.-) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of six hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 639,999.-) which is evidenced to the notary.

Thereupon, Office Portfolio Minerva III S.à r.l. declares to subscribe for the one million eight hundred eighty-two thousand three hundred fifty (1,882,350) new Class B shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, and for three hundred ten million five hundred eighty-seven thousand seven hundred fifty (310,587,750) new Class C shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of three million one hundred twenty-four thousand seven hundred one euro (EUR 3,124,701.-) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of three million one hundred twenty-four thousand seven hundred one euro (EUR 3,124,701.-) which is evidenced to the notary.

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of three million seven hundred sixty-four thousand seven hundred euro (EUR 3,764,700.-) shall be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Project Minerva Properties S.à r.l.	98,776,970 class A shares
Office Portfolio Minerva III S.à r.l.	2,905,205 class B shares
Office Portfolio Minerva III S.à r.l.	<u>479,358,825 class C shares</u>
Total:	581,041,000 shares

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at five million eight hundred ten thousand four hundred ten euro (EUR 5,810,410.-) represented by (i) ninety-eight million seven hundred seventy-six thousand nine hundred seventy (98,776,970) A Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) two million nine hundred five thousand two hundred five (2,905,205) B Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and (iii) four hundred seventy-nine million three hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty-five (479,358,825) C Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up. Any capital increase other than the increase from the assets of the respective Holding Companies shall be undertaken on the basis of a fair market evaluation unless otherwise agreed by the Investors. The fair market evaluation shall be carried out for these purposes by one of the internationally recognized accounting firms agreed by the Investors or, failing agreement, appointed by the President of the Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) and such accountancy firm shall be required to take advice on real estate values from internationally recognized real estate surveyors."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and Ramona Dass and Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand six hundred Euro (EUR 3,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.788, propriétaire de trente-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille soixante-dix (34.777.070) parts sociales de classe A de la Société,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 03 octobre 2011;

(2) Office Portfolio Minerva III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.142, propriétaire de un million vingt-deux mille huit cent cinquante-cinq (1.022.855) parts sociales de classe B et cent soixante-huit million sept cent soixante-et-onze mille soixante-quinze (168.771.075) parts sociales de classe C de la Société,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 04 octobre 2011; Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de German Retail Portfolio 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.969, constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1534 du 10 août 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par l'acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 30 août 2011, publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en cours (la Société).

II. que les trente-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille soixante-dix (34.777.070) parts sociales de class A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, les un million vingt-deux mille huit cent cinquante-cinq (1.022.855) parts sociales de class B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et les cent soixante-huit millions sept cent soixante et onze mille soixante-quinze (168.771.075) parts sociales de class C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, et tout les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée générale extraordinaire, aucune formalité de convocation n'était nécessaire. Tous les associés présents ou représentés ont donné leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions sept cent soixante-quatre mille sept cents euros (EUR 3.764.700.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux millions quarante-cinq mille sept cent dix euros (EUR 2.045.710.-) représenté par trente-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille soixante-dix (34.777.070) parts sociales de classe A, un million vingt-deux mille huit cent cinquante-cinq (1.022.855) parts sociales de classe B et cent soixante-huit millions sept cent soixante et onze mille soixante-quinze (168.771.075) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, à cinq millions huit cent dix mille quatre cent dix euros (EUR 5.810.410.-) par l'émission de soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (63.999.900) nouvelles parts sociales de classe A, un million huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante (1.882.350) nouvelles parts sociales de classe B, et trois cent dix millions cinq cent quatre-vingtsept mille sept cent cinquante (310.587.750) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Dass et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance. Les associés représentés donne leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de trois millions sept cent soixante-quatre mille sept cents euros (EUR 3.764.700.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux millions quarante-cinq mille sept cent dix euros (EUR 2.045.710) représenté par trente-quatre millions

sept cent soixante-dix-sept mille soixante-dix (34.777.070) parts sociales de classe A, un million vingt-deux mille huit cent cinquante-cinq (1.022.855) parts sociales de classe B et cent soixante-huit millions sept cent soixante et onze mille soixante-quinze (168.771.075) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, à cinq millions huit cent dix mille quatre cent dix euros (EUR 5.810.410.-) par l'émission de soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (63.999.900) nouvelles parts sociales de classe A, un million huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante (1.882.350) nouvelles parts sociales de classe B, et trois cent dix millions cinq cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante (310.587.750) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

A cet effet, Project Minerva Properties S.à r.l. déclare souscrire aux soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (63.999.900) nouvelles parts sociales de classe A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 639.999.-) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de six cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 639.999.-) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

Office Portfolio Minerva III S.à r.l. déclare souscrire aux un million huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante (1.882.350) nouvelles parts sociales de classe B, et trois cent dix millions cinq cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante (310.587.750) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions cent vingt-quatre mille sept cent et un euros (EUR 3.124.701.-) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions cent vingt-quatre mille sept cent et un euros (EUR 3.124.701.-) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de trois millions sept cent soixante-quatre mille sept cents euros (EUR 3.764.700.-) sera affecté entièrement au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

Project Minerva Properties S.à r.l.	98.776.970 parts sociales de classe A
Office Portfolio Minerva III S.à r.l.	2.905.205 parts sociales de classe B
Office Portfolio Minerva III S.à r.l.	479.358.825 parts sociales de classe C
Total:	581.041.000 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions huit cent dix mille quatre cent dix euros (EUR 5.810.410.-), représenté par (i) quatrevingt-dix-huit millions sept cent soixante-seize mille neuf cent soixante-dix (98.776.970) Parts Sociales A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, (ii) deux millions neuf cent cinq mille deux cent cinq (2.905.205) Parts Sociales B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et (iii) quatre cent soixante-dix-neuf millions trois cent cinquante-huit mille huit cent vingt-cinq (479.358.825) Parts Sociales C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01), toutes souscrites et entièrement libérées. Toute augmentation de capital autre que l'augmentation des actifs des Sociétés Holding respectives sera entreprise sur base d'une évaluation équitable du marché sauf décision contraire des Investisseurs. L'évaluation équitable du marché sera réalisée à ces fins par l'un des cabinets d'expertise comptable de renommée internationale choisi par les Investisseurs ou, à défaut de trouver un accord, nommé par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) et cette entreprise de comptabilité sera chargée de demander conseil sur les valeurs immobilières auprès d'experts immobiliers de renommée internationale."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Dass et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de trois mille six cents Euros (EUR 3.600.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2011. LAC/2011/45148. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): pd Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142154/272.

(110164812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Elixir S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.587.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n° 1134/11 rendu en date du 20 octobre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société anonyme ELIXIR S.A., dont le siège social à L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume, a été dénoncé en date du 26 juillet 2010.

Pour extrait conforme
Maître Sonia POLNIASZEK
Avocat/Le Liquidateur

Référence de publication: 2011145101/13.

(110168274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Ellora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 153.407.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 21 octobre 2011

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 21 octobre 2011;
- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
ELLORA S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011145102/18.

(110168342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Z.M. S.A., Zaugg-Morgano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 66.777.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société:

- la société anonyme ZAUGG-MORGANO S.A. abrégé Z.M. S.A (RCS66777) ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2011145213/16.

(110168204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Hammer Logistik A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 34, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 65.968.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 26. August 2011

Die Jahreshauptversammlung beschließt u.a.:

das Mandat von Herrn Alain KOHNEN, als Wirtschaftsprüfer, nicht zu verlängern. An seiner Stelle wird die Gesellschaft "Fiduciaire Internationale S.A.", mit Sitz in L-1470 LUXEMBOURG, Route d'Esch 7, vertreten durch Herrn Alain KOHNEN, als Wirtschaftsprüfer, bis zur Jahreshauptversammlung 2012, ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 20. Oktober 2011.

Für HAMMER LOGISTIK A.G.
FIDUNORD S.à r.l.
61, Gruuss Strooss
L-8991 WEISWAMPACH
Unterschrift

Référence de publication: 2011145122/19.

(110168217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Captiva Capital Partners III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 128.377.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Captiva Capital Partners III S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.377 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 29 March 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C – N° 1470 of 17 July 2007 (the Company). The articles of association of the Company have never been amended.

The Meeting is chaired by François Bernard, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Frédéric Chartier, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Sabrina Benammar, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau).

The shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by all the Shareholders or their representatives or the holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the Shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present deed and signed by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. it appears from the attendance list that the 1 participating management share of a par value of EUR 1 and the 375,999 ordinary shares of a par value of EUR 1, representing together the entire share capital of the Company of EUR 376,000, are duly represented at the Meeting. The Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate and vote on the items of its agenda reproduced below.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of convening notices;

(2) Amendment of article 3 of the articles of association of the Company as follows:

"The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the Company and generally provide financial assistance to any such company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes."

(3) Miscellaneous.

III. after deliberation, the Meeting passes, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders present or represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having full knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company, so that it shall from now on read as follows:

" **Art. 3. Corporate Objects.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the Company and generally provide financial assistance to any such company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the present Shareholders or their representatives or the attorneys-in-fact of the represented Shareholders, these Shareholders or representatives or attorneys-in-fact signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Captiva Capital Partners III S.C.A. une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.377 et constituée le 29 mars 2007 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1470 du 17 juillet 2007 (la Société). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'Assemblée désigne François Bernard, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que président de l'Assemblée (le Président).

Le Président désigne Frédéric Chartier, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Sabrina Benammar, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau).

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les Actionnaires ou leurs représentants ou leurs mandataires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. l'action de commandité d'une valeur nominale de 1 EUR et les 375.999 actions ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société de 376.000 EUR sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est donc valablement composée et peut valablement délibérer et voter sur les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Modification de l'article 3 des statuts de la Société comme suit: «La SCA a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La SCA peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, et émettre des obligations.

La SCA peut également donner des garanties et concéder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute société qui fait partie du même groupe de sociétés que la SCA et, de manière générale, apporter toute assistance financière à une telle société. La SCA peut en outre nantir, céder, grever ou constituer tout autre type de sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

De façon générale, elle peut entreprendre toute activité de contrôle ou de surveillance et exercer toute opération commerciale, financière, immobilière ou industrielle qui peut être utile dans l'accomplissement et le développement de son objet."

(3) Divers.

III. après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires présents ou représentés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet social.** La SCA a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La SCA peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, et émettre des obligations.

La SCA peut également donner des garanties et concéder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute société qui fait partie du même groupe de sociétés que la SCA et, de manière générale, apporter toute assistance financière à une telle société. La SCA peut en outre nantir, céder, grever ou constituer tout autre type de sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

De façon générale, elle peut entreprendre toute activité de contrôle ou de surveillance et exercer toute opération commerciale, financière, immobilière ou industrielle qui peut être utile dans l'accomplissement et le développement de son objet."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.300.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux Actionnaires présents, à leurs représentants ou aux mandataires des Actionnaires comparants, lesdits mandataires ont signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. BERNARD, F. CHARTIER, S. BENAMMER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44706. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145296/143.

(110169152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

**Green Metal S.A., Société Anonyme,
(anc. WE invest SA).**

Siège social: L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude.

R.C.S. Luxembourg B 139.423.

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "WE Invest S.A.", établie et ayant son siège social à L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.423 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1679 du 8 juillet 2008.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling comme secrétaire.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en "GREEN METAL S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;

2. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet l'importation et l'exportation de tous produits ferreux et non-ferreux, l'achat et la vente en gros ou en détail de ces produits.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

3. Révocation de Monsieur Jean-Yves Gérard WILZER de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué, avec décharge;

4. Acceptation de la démission de Monsieur Arnaud BECKIUS de sa fonction de commissaire aux comptes;

5. Nomination d'un administrateur unique et d'un nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de leurs mandats;

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "GREEN METAL S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "GREEN METAL S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Troisième résolution

L'assemblée décide:

- de révoquer Monsieur Jean-Yves Gérard WILZER comme administrateur et administrateur-délégué de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de ses mandats;

- d'accepter la démission du 27 septembre 2011 de Monsieur Arnaud BECKIUS comme commissaire aux comptes et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;

- de nommer Madame Valérie WITTMANN, responsable administrative et comptable, née à Metz (France), le 23 mai 1970, demeurant à F-57320 Dalstein, 6, route de Kemplich, comme administrateur unique, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2017; et

- de nommer la société à responsabilité limitée "MARC MULLER CONSEILS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.574, aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2011. LAC/2011/44853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145023/99.

(110168074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

ING International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 47.586.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 octobre 2011

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur David Eckert en date du 1^{er} janvier 2011
 - Démission de Madame Edith Magyarics en date 20 octobre 2011
 - Démission de Monsieur Georges Wolff en date 20 octobre 2011
 - Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} janvier 2011 de Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
 - Nomination de Monsieur Dirk Buggenhout
- Confirmation du mandat des administrateurs suivants:
- Monsieur Michel Van Elk, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
 - Madame Maaïke van Meer, 81/F, International Commerce Centre, Austin Road West 1, Kowloon, Hong Kong
 - Monsieur Jan Straatman, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
 - Monsieur David Suetens, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011146486/29.

(110169626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Athantor Gestion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.728.

—
Je vous prie d'accepter ma démission en tant que gérant de la SARL Athantor Gestion avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 octobre 2011

Catherine Zoller.

Référence de publication: 2011145251/9.

(110169160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

G.L.P. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 92.527.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 20 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société anonyme G.L.P. SA dont le siège social statutaire à L-2661 Luxembourg, 44 rue de la Vallée, a été dénoncé en date du 1^{er} décembre 2009.

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et ont nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre.

Pour extrait conforme
Maître Karima HAMMOUCHE
Le liquidateur

Référence de publication: 2011145117/18.

(110168270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Hair Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 147.301.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la société HAIR LUXE SARL, décision prise au siège social de la société en date du 18 octobre 2011, que:

1. Monsieur Marc TERNES, commerçant, a été révoqué des ses fonctions de gérant unique de la société avec effet au 31 octobre 2011.

2. Monsieur Frank Joseph PORCHER, coiffeur, demeurant à L-9189 VICHTEN, 11, route de Michelbouch, a été nommé gérant unique de la société avec effet immédiat au 1^{er} novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011145121/17.

(110168456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Bayside Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.625,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.897.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145265/11.

(110169200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Horus Mining Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.690.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n° 1135/11 rendu en date du 20 octobre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société anonyme HORUS MINING INVESTMENTS S.A., dont le siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde, a été dénoncé en date du 23 avril 2009.

Pour extrait conforme
Maître Sonia POLNIASZEK
Avocat/Le Liquidateur

Référence de publication: 2011145123/13.

(110168275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

International Real Estate Corporation Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. International Real Estate Corporation Holdings S.A.).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.304.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social a Luxembourg, le 29 mars 2010 a 15 00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Sidney Bouvier et Madame Elise Le-thuillier en tant qu'Administrateurs et H R T Revision S A en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg sous le numéro B 51.238, pour une année. Leur mandat prendra fin a l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011145126/19.

(110168412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Zest Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.156.

Suite à la démission de Monsieur Paulo Antunes Das Neves de son poste d'administrateur de la Société en date du 19 août 2011, et suite à la nomination d'un nouvel administrateur remplaçant le 19 septembre 2011, le Conseil d'Administration se compose, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012, de:

- Madame Anne-Marie Goffinet, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Monsieur Stefano Gili,
- Monsieur Alessandro Cereda,
- Monsieur Maurizio Novelli,
- Monsieur Régis Leoni,
- Monsieur Jean-Luc Neyens.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Pour Zest Asset Management Sicav

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Daniela DI DODO / Corinne ALEXANDRE

Fondé du pouvoir principal / -

Référence de publication: 2011145827/22.

(110168861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Infopartners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 17.719.

Il résulte des résolutions du 28 septembre 2011 de l'actionnaire unique de la Société que Monsieur Stéphane Broussaud, dirigeant de sociétés, né le 12 octobre 1976 à Paris (France) résidant professionnellement au 19, côte d'Eich a été nommé administrateur de la Société.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011145130/15.

(110168324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Modji Music, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1522 Luxembourg, 35, rue Jules Fischer.

R.C.S. Luxembourg F 8.884.

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association, régie par la loi du 21 avril 1928 modifiée, ayant pour titre: MODJI MUSIC.

Art. 2. L'objet de l'association est de permettre aux talents musicaux luxembourgeois de bénéficier d'une exposition, en particulier dans des styles musicaux encore peu développés au Luxembourg, et d'apporter à ces talents un soutien logistique et financier pour leur permettre de concrétiser leurs projets artistiques.

Art. 3. Le siège social est fixé 35, rue Jules Fischer L-1522 Luxembourg. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. L'association se compose de:

- Malanda, Nathanel, demeurant 35, rue Jules Fischer, L-1522 Luxembourg, étudiant, de nationalité luxembourgeoise
- Malanda, Amiel, demeurant 35, rue Jules Fischer, L-1522 Luxembourg, étudiant, de nationalité luxembourgeoise
- Correia, Ravidson Carlos, demeurant 35, Bamertal, L-9209 Diekirch, étudiant, de nationalité luxembourgeoise
- Poba Pholo, Jean-Aimé, demeurant 17 rue de Saint-Hubert, L-4139 Esch-sur-Alzette, étudiant, de nationalité luxembourgeoise
- Ntabala Kabuya, Michel, demeurant 105, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg, étudiant, de nationalité luxembourgeoise

Art. 5. Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées. Le nombre d'adhérents est illimité mais ne peut descendre en dessous de 3 membres.

Art. 6. La qualité de membre se perd par:

- a- la démission
- b- le décès
- c- la radiation prononcée par le conseil d'administration:
 - pour non-paiement de la cotisation
 - pour motif grave

Art. 7. Les ressources de l'association comprennent:

- a- le montant des droits d'entrée et des cotisations.
- b- Les subventions de l'état, et le cas échéant les sommes récoltés à travers le sponsoring ou le mécénat, dans la mesure où ils sont alloués à l'association en non à un artiste en particulier.
- c- les dons ou legs en sa faveur,
- d- l'autofinancement

Art. 8. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 5 membres maximum élus pour deux années par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au bulletin secret, un bureau élu pour une année civil, composé de:

- a- un président,
- b- un secrétaire,
- c- un trésorier,
- d- un vice-président,
- e- un secrétaire adjoint.

Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président et le vice-président représentent l'association, le secrétaire et le secrétaire adjoint sont les responsables des écrits de l'association, le trésorier gère les comptes.

En cas de vacances, le conseil d'administration pourvoit au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque ou devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Art. 9. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 50 euros.

Art. 10. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou sur la demande de la majorité de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix présentes.

Tout membre du bureau et du conseil d'administration qui sans excuse n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'il soit affilié chaque année.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués à la demande du président ou du conseil d'administration.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le président, assisté des membres du bureau et du conseil d'administration, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement des membres du conseil sortants.

La présence du quart des membres majeurs est nécessaire pour que l'assemblée générale puisse délibérer.

Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale est programmée avec le même ordre du jour, à six jours au moins d'intervalle. Celle-ci délibère alors valablement, quel que soit le nombre des présents.

Art. 13. Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues dans l'article 10.

Art. 14. Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Art. 15. En cas de dissolution de l'association prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif.

S'il y a dissolution, le matériel sera réparti équitablement aux adhérents de l'année en cours. L'argent sera donné à une association de statut équivalent ou à une œuvre caritative.

Art. 16. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 17. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association ayant des buts similaires.

Les présents statuts ont été approuvés par l'assemblée générale après lecture en date du 1^{er} octobre 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011145042/100.

(110167601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

KPMG Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.133.

—
Extrait des décisions de l'associé unique en date du 27 septembre 2011

1. La démission avec effet au 30 septembre 2011 de Monsieur John LI HOW CHEONG de sa fonction de gérant de la société est acceptée.

2. Le nombre des gérants est fixé à cinq.

3. Sont nommés gérants avec effet au 1^{er} octobre 2011 et pour une durée indéterminée:

- Madame Nathalie Dogniez, réviseur d'entreprises, née le 8.11.1966 à Liège (Belgique), ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer;

- Monsieur Thomas FELD, réviseur d'entreprises, né le 25.12.1961 à Landsweiler (Allemagne), ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer;

- Monsieur Alain PICQUET, consultant, né le 25.6.1961 à Waremme (Belgique), ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer;

- Monsieur Georges BOCK, expert-comptable, né le 21.5.1968 à Ettelbrück, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Carlo JENTGEN

Directeur Financier

Référence de publication: 2011146492/23.

(110170032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

AUR INVEST S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.357.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 20 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société AUR INVEST S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M^e Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011145257/16.

(110168879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Infopartners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 17.719.

—
Il résulte des résolutions du 28 septembre 2011 du conseil d'administration de la Société que Monsieur Stéphane Broussaud, dirigeant de société, né le 12 octobre 1976 résidant au 19, côte d'Eich L-1450 Luxembourg a été nommé administrateur délégué de la Société, avec pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011145131/15.

(110168325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Interleasing Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 80, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 37.717.

La liste des mandataires spéciaux de la société au 1^{er} juillet 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28/09/2011.

Pour Interleasing Luxembourg SA

Rudy POELMANS

Référence de publication: 2011145133/13.

(110168345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Elfa-Auto S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 56.949.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 30 juin 2010

1. Monsieur Dirk BOEYKENS a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Robert CHRISTOPHORY, directeur général, né le 17 janvier 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2951 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée. La délégation à la gestion journalière de la société et sa représentation en ce qui concerne cette gestion journalière, l'investissement, dans les limites de la loi et des statuts de la société, des pouvoirs de direction les plus larges, lui ont été confiés.

3. La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers n'a pas été renouvelée dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé.

4. La société anonyme MAZARS LUXEMBOURG, RCS Luxembourg B n° 159962, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé, chargée de l'audit des comptes 2010.

Veillez noter que la dénomination de l'associée Fortis Lease Luxembourg S.A. a été changée en BNP Paribas Lease Group Luxembourg. Veillez noter également que la dénomination de l'associée FORTIS BANQUE Luxembourg S.A. a été changée en BGL BNP Paribas.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour ELFA-AUTO S.e.n.c.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011145987/26.

(110169871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Montreux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 164.036.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KMG SICAV-SIF, a société anonyme qualified as Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé (SICAV-SIF), having its registered office located at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B139130, acting on behalf of its sub-fund (i.e dedicated fund) "The Montreux Care Home Fund",

represented by Me Karl Pardaens, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 28 September 2011, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Montreux Holdings S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Montreux Holdings S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at thirteen thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 13,500) divided into thirteen thousand five hundred shares (13,500) with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any physical meeting of the board of managers shall be held in Luxembourg. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorated if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least one of the managers shall be participating in such meeting from Luxembourg.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers who shall be Luxembourg resident managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by (i) the sole signature of one class A manager in all circumstances, (ii) the joint signature of one class A manager together with one class B manager and (iii) the joint signature of two class B managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers by (i) the sole signature of one class A manager in all circumstances, (ii) the joint signature of one class A manager together with one class B manager and (iii) the joint signature of two class B managers

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties, it being understood for the avoidance of doubt and to the extent permitted by law that any entity of which a manager of the Company is a partner, director, officer, agent, employee, manager, advisor will have no liability in respect of his/her/it actions as a manager of the Company.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him or her in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he or she becomes involved as a party or otherwise by virtue of his, her or it being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him or her in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his, her or its office;

(ii) With respect to any matter as to which he, she or it shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he, she or it is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He, she or it has a number of votes equal to the number of shares he, she or it owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2012.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by

profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (GBP)
KMG SICAV-SIF	13,500	GBP 13,500
Total	13,500	GBP 13,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 53, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

Class A Manager:

- Mrs Hanna Esmee Duer , manager, born on 7 May 1966 in Gentofte, Denmark, with professional address at 99, rue centrale, L-4499 Limpach, Luxembourg

Class B Managers:

- Mr Kevin Anthony Mudd, manager, born on 30 August 1957 in Basildon, with professional address at 6, Demetras Street, bâtiment Ayios Athanasios, CY4105 Limassol, Cyprus

- Mr Conor O'Donnell, manager, born on 6 February 1984 in Belfast, Ireland with professional address at 2, Im Zimerhoff, 4054 Basel, Switzerland.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KMG SICAV-SIF, une société anonyme qualifiée en tant que Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé (SICAV-SIF), ayant son siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139130, pour le compte de son sous-fonds (fonds dédié) "The Montreux Care Home Fund",

représentée par Me Karl Pardaens, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 28 septembre 2011, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Montreux Holdings S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Montreux Holdings S.à.r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet.

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à treize mille cinq cents Livres Sterling (GBP 13.500) divisé en treize mille cinq cents (13.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour

la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Les réunions physiques du conseil de gérance devront être tenues à Luxembourg. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres, étant entendu qu'au moins un gérant devra assister à la conférence téléphonique depuis le Luxembourg. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le quorum d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué sera atteint si la majorité des gérants est présente ou représentée, étant entendu qu'au moins un gérant devra participer à la réunion depuis le Luxembourg.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux catégories, des gérants de catégorie A qui devront être des résidents luxembourgeois et des gérants de catégorie B. Toute classification des gérants devra être mentionnée dans les procès-verbaux des conseils de gérance et les gérants être identifiés par la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation. Dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de différentes catégories (c'est-à-dire des gérants de catégorie A et B), toute résolution du conseil de gérance ne sera valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut aussi, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de différentes catégories (c'est-à-dire des gérants de catégorie A et B), la Société sera valablement engagée par (i) la signature d'un gérant de catégorie A en toutes circonstances, (ii) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B et (iii) la signature conjointe de deux gérants de catégorie B). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants ou, s'il existe des catégories de gérants, par (i) la signature d'un gérant de catégorie A en toutes circonstances, (ii) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B et (iii) la signature conjointe de deux gérants de catégorie B).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations, étant entendu afin de lever tout doute et dans la mesure où cela est permis par la loi, que toute entité dans laquelle un gérant de la Société est associé, administrateur, directeur, agent, salarié, gérant ou conseiller, ne saurait encourir une quelconque responsabilité en raison de ses actions en tant que gérant de la Société.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (GBP)
KMG SICAV-SIF	13.500	13.500
Total	13.500	13.500

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

53, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

Gérant de catégorie A:

- Madame Hanna Esmee Duer , gérante, née le 7 mai 1966 à Gentofte, Danemark, résidant professionnellement au 99, rue centrale, L-4499 Limpach, Luxembourg

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Kevin Anthony Mudd, gérant, né le 30 août 1957 à Basildon, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 6, Demetras Street, bâtiment Ayios Athanasios, CY-4105 Limassol, Chypre

- Monsieur Conor O'Donnell, gérant, né le 6 février 1984 à Belfast, Irlande, résidant professionnellement au 2, Im Zimerhoff, 4054 Bâle, Suisse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: K. PARDAENS - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Acte Civils, le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44697. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le dix-sept octobre de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011142748/467.

(110165735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Arfis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.217.

L'an deux mil onze, le quatorzième jour d'octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme ARFIS S.A., avec siège social au 15, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 51.217, constituée sous la dénomination de IPM GROUP LUX S.A. suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 412 du 28 août 1995 ((la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 632 du 13 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame María José TORRECILLA, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Elisiana PEDONE, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elisiana PEDONE, précitée, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 795.000 (SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS) en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 1.500.000 (UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS) représenté par 15.000 (QUINZE MILLE) actions de EUR 100 (CENT EUROS) chacune à EUR 705.000 (SEPT CENT CINQ MILLE EUROS), par réduction de la valeur nominale des actions de EUR 100 (CENT EUROS) à EUR 47 (QUARANTE-SEPT EUROS) par action, afin de compenser des pertes à concurrence de EUR 795.000 (SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS) et constituer avec le solde restant de la réduction, soit la somme de EUR 8.885,16 (HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS SEIZE CENTS), dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés, un compte de réserve spécial dont il ne pourra être disposé que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital social souscrit par incorporation de cette réserve.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec les résolutions prises et suppression de toute référence au capital autorisé, l'autorisation étant arrivée à échéance en janvier 2009.

3. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 795.000 (SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS) en vue de ramener le capital social de son montant actuel de

EUR 1.500.000 (UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS) représenté par 15.000 (QUINZE MILLE) actions de EUR 100 (CENT EUROS) chacune à EUR 705.000 (SEPT CENT CINQ MILLE EUROS).

Cette réduction de capital est réalisée par:

- absorption de pertes d'un montant de EUR 786.114,84 (SEPT CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE CENT QUATORZE EUROS QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS) et par constitution d'un compte de réserve spécial avec le solde restant de la réduction, soit la somme de EUR 8.885,16 (HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS SEIZE CENTS), dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés, dont il ne pourra être disposé que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital social souscrit par incorporation de cette réserve.

La valeur nominale des actions de EUR 100 (CENT EUROS) est portée à EUR 47 (QUARANTE-SEPT EUROS) par action. L'existence de ces pertes ressort de la situation comptable arrêtée au 22 septembre 2011.

Cette situation comptable restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 5 des statuts de la Société toute référence au capital autorisé, l'autorisation étant arrivée à échéance en janvier 2009.

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. §1.** Le capital social est fixé à EUR 705.000 (SEPT CENT CINQ MILLE EUROS) représenté par 15.000 (QUINZE MILLE) actions d'une valeur nominale de EUR 47 (QUARANTE-SEPT EUROS) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maria José Torrecilla, Elisiana Pedone, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 octobre 2011. LAC / 2011 / 45963. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145248/92.

(110169199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Komzept 7c S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.030.

—
Veuillez prendre note que Madame Florencia Maté Garabito, née le 17 mai 1968, au Costa Rica, Administrateur de la Société, a comme nom Maté Garabito et comme prénom Florencia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Komzept 7c S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2011145146/14.

(110168244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Kerris S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.773.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n° 1136/11 rendu en date du 20 octobre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société anonyme KERRIS S.A., dont le siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, a été dénoncé en date du 06 août 2009.

Pour extrait conforme
Maître Sonia POLNIASZEK
Avocat/Le Liquidateur

Référence de publication: 2011145148/13.

(110168278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

European Renewable Opportunities II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 154.637.

—
EXTRAIT

L'associé unique dans ses résolutions du 24 octobre 2011 a pris note du non renouvellement de la candidature de Monsieur Jean-Claude STOFFEL aux fonctions de gérant de la société.

L'associé unique, dans ses résolutions du 24 octobre 2011, a renouvelé les mandats des autres gérants:

- Monsieur Richard CRAWFORD, gérant de catégorie A, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume-Uni,
- Monsieur Jonathan ENTRACT, gérant de catégorie A, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU, Londres, Royaume-Uni,
- Madame Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Monsieur Laurent HEILIGER, gérant de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

En outre, l'associé unique a nommé un gérant supplémentaire:

- Monsieur Manuel HACK, gérant de catégorie B, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pour EUROPEAN RENEWABLE OPPORTUNITIES II

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011145977/27.

(110169904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Net + Ultra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 256, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 56.292.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147842/9.

(110171595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.
